## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 18 novembre 2019 portant ouverture du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture à la session 2020

NOR: AGRE1930784A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 18 novembre 2019, la voie A du concours commun, dite A BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 14 janvier 2020 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A BIO auront lieu les 27, 28, 29 et 30 avril 2020.

Les épreuves d'admission auront lieu du 17 juin au 10 juillet 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 24 juillet 2020, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe I. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 10 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun, dite D BIO et de la voie apprentissage du concours commun.

La voie A TB du concours commun, dite A TB BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 14 janvier 2020 à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie A TB BIO auront lieu les 11, 12 et 13 mai 2020.

Les épreuves d'admission auront lieu du 9 au 16 juin 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2020 à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe II. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun, dite D BIO et de la voie apprentissage du concours commun.

La voie B du concours commun, dite B BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 janvier 2020, à minuit.

Les épreuves d'admissibilité de la voie B BIO auront lieu le 29 avril 2020.

Les épreuves d'admission auront lieu du 8 au 12 juin 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2020, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe III. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun, dite D BIO et de la voie apprentissage du concours commun.

La voie C du concours commun, dite C BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 14 janvier 2020, à 17 heures.

Les épreuves d'admissibilité de la voie C BIO auront lieu les 11 et 12 mai 2020.

Les épreuves d'admission auront lieu du 15 au 19 juin 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 27 juin 2020, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe IV. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 40 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun, dite D BIO et de la voie apprentissage du concours commun.

La voie C2 du concours commun, dite C2 BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 14 avril 2020, à 17 heures.

Les épreuves d'admission de la voie C2 BIO auront lieu du 22 juin au 3 juillet 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 7 juillet 2020, à 12 heures.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe V. Si toutes les places offertes par cette voie ne sont pas pourvues, les places restant disponibles peuvent être reportées dans la limite de 30 % au maximum des places offertes par cette voie sur les autres voies prévues par le présent arrêté, à l'exception de la voie D du concours commun, dite D BIO et de la voie apprentissage du concours commun.

La voie D du concours commun, dite D BIO, est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en deuxième année du cursus ingénieur dans les établissements mentionnés en 5°, 6° et 11° de l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 avril 2020, à minuit.

Les épreuves d'admission de la voie D BIO auront lieu le 2 juin 2020.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe VI.

La voie apprentissage du concours commun est ouverte en 2020 pour l'admission d'étudiants en première année du cursus ingénieur par apprentissage dans les établissements mentionnés aux 1°, 2°, 3°,4°, 5°, 6° et 11° de l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse et à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 février 2020, à minuit.

Les épreuves d'admissibilité de la voie apprentissage auront lieu le 4 mars 2020.

Les épreuves d'admission auront lieu du 14 au 30 avril 2020.

Le candidat saisit et modifie ses vœux avant le 3 février 2020. Il peut encore modifier le classement de ses vœux jusqu'au 3 mai 2020, à minuit.

Le nombre de places offertes par cette voie est prévu en annexe VII.

#### **ANNEXES**

#### ANNEXE I

#### NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE A BIO

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	92
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	88
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	87
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	47
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	54
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	99
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud)	7
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	59
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	35
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	258
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	104

I	NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
	Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialités horticulture et paysage)	38
	Total	968

# ANNEXE II NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE A TB BIO

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)	3
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	5
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	5
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	2
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	6
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	4
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	5
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	3
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	5
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	10
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	4
Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialités horticulture et paysage)	4
Total	56

# ANNEXE III NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE B BIO

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)	3
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	12
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	10
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	18
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	12
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	20
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	9
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud)	4
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	15

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	11
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	40
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	18
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialités horticulture et paysage)	6
Total	178

### ANNEXE IV

### NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE C BIO

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	5
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	5
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	4
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris)	9
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	15
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	20
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	8
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud)	4
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	16
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	7
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	7
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialités horticulture et paysage)	3
Total	103

### ANNEXE V

### NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE C2

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	12
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	15
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	8
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	25
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	15
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier	8

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
(Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud)	9
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	16
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	16
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	13
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	9
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialités horticulture et paysage)	3
Total	149

# ANNEXE VI NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE D

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLACES offertes
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	3
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	6
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	5
Total	14

# ANNEXE VII NOMBRE DE PLACES OFFERTES AU CONCOURS COMMUN PAR LA VOIE APPRENTISSAGE

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLA- CES offertes
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)	26
Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA)	18
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)	30
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris)	20
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)	20
Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) (cursus ingénieur, spécialité agronomie)	10
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) (cursus ingénieur, spécialité agroalimentaire)	22
Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	32
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialité agroalimentaire)	20
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialité horticulture)	6

NOM DE L'ECOLE	NOMBRE DE PLA- CES offertes
Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) (cursus ingénieur en trois ans, spécialité paysage)	10
TOTAL	214